UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4597-40	HISTOIRE CULTURELLE DU QUÉBEC
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

FOUGÈRES, DANY	8217	fougeres.dany@uqam.ca	A-6320
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les heures du bureau seront les mardis en après-midi (14h à 16h), au bureau A-6320. Il est également possible de tenir des rencontres à d'autres moments, à la suite d'une prise de rendez-vous par l'étudiante, l'étudiant. Outre pour des raisons d'urgences, le retour aux courriels reçus dans la semaine se fera les vendredis.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 3
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Bibliographie - Médiagraphie 6
7.1 Documentation obligatoire 6
7.2 Documentation complémentaire 6
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours aborde l'histoire des pratiques culturelles propres à différents groupes sociaux dans le contexte québécois des XIXe et XXe siècles (et en ce début de XXIe siècle). Le cours aborde la question des sources et des méthodologies propres à l'histoire culturelle et propose une réflexion sur le concept de culture, en mettant à profit l'apport de diverses disciplines. Parmi les thèmes abordés : la culture savante (musique, théâtre, art, littérature); la culture de masse; la culture du quotidien; la culture matérielle, les institutions culturelles; l'influence des Églises et de l'État

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours est offert à des étudiantes et étudiants qui, en majorité, sont inscrits au programme de baccalauréat en histoire. Il s'agit d'un cours optionnel que l'on peut choisir après la première année. Il s'adresse aussi aux étudiantes et étudiants du BES en guise de cours optionnel de 4e année. Ce cours est aussi offert aux départements des autres facultés de l'UQAM.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours suivra une démarche d'abord chronologique (pour la première moitié de la session) puis thématique (pour la seconde moitié de la session). Il faut toutefois retenir que des sujets qui seront abordés lors de nos exposés chronologiques pourront aussi l'être lors de nos exposés thématiques, mais cela davantage en survol; tout comme on ne pourra faire complètement fi du temps lorsqu'on portera un regard thématique sur un sujet. Ce cours interroge les concepts d'histoire culturelle, de vie culturelle, de milieu culturel, de champ culturel, de politique culturelle, etc. Parce que l'histoire est la quête du temps, nous porterons attention -s'il y a- aux changements culturels, au décollages culturels, aux transferts culturels, aux innovations culturelles, etc. Enfin, lorsque l'on étudie l'histoire culturelle on en vient aussi à questionner tant la production culturelle que sa diffusion et sa réception, et tel « le fil d'Ariane », apparaît aussi une dimension identitaire.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La forme du cours magistral est celle privilégiée. Des documents d'archives (imprimés, visuels, sonores) seront présentés tout comme des documentaires et œuvres de fiction (en tout ou en partie). Des conférenciers et conférencières seront également présents et présentes lors de certaines sessions. Enfin, si l'opportunité s'offre, une sortie « sur le terrain » pourrait avoir lieu.
L'étudiante, l'étudiant, trouvera sur Moodle les documents ou les liens nécessaires pour ses apprentissages, dont le Powerpoint associé à chaque séance. Le Powerpoint pour chaque séance sera déposé la journée précédant la séance prévue à l'horaire. Il faut savoir que le Powerpoint fait office de « guide détaillé pour chaque séance »; il ne contient pas l'entièreté de la matière vue en classe (la présence en classe est donc nécessaire à l'atteinte des objectifs académiques).

Éléments d'évaluation

Activité 1 : Contrôle de lecture 1

A) Objectif
Évaluer la capacité de lecture et de compréhension d'une section d'un ouvrage de synthèse portant sur une dimension de l'histoire culturelle du Québec.

B) Démarche
L'étudiante, l'étudiant, a à répondre à une (1) question à développement en lien avec le chapitre « Les premières initiatives de l'État dans le domaine de la culture, 1855-1892 », dans l'ouvrage de Fernand Harvey, *Histoire des politiques culturelles au Québec, 1855-1976*, p. 17-44. L'étudiante, l'étudiant, reçoit lors de la séance en classe du 30 janvier la question à répondre; la réponse à celle-ci est à remettre en version numérique, sur moodle, au plus tard le 6 février à 14h00. La réponse doit compter entre deux pages et demi et trois pages maximum, à interligne et demi, times 12 (soit entre 800 et 1 100 mots).

C) Évaluation
Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

Activité 2 : Contrôle de lecture 2

A) Objectifs

Évaluer la capacité de lecture et de compréhension d'une section d'un ouvrage de synthèse portant sur une dimension de l'histoire culturelle du Québec.

B) Démarche

L'étudiante, l'étudiant, a à répondre à une (1) question à développement en lien avec le chapitre « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », dans l'ouvrage de Fernand Harvey, *Histoire des politiques culturelles au Québec, 1855-1976*, p. 79-126. L'étudiante, l'étudiant, reçoit lors de la séance en classe du 13 février la question à répondre; la réponse à celle-ci est à remettre en version numérique, sur moodle, au plus tard le 20 février à 14h00. La réponse doit compter entre deux pages et demi et trois pages maximum, à interligne et demi, times 12 (soit entre 800 et 1 100 mots).

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

Activité 3 : Examen de fin de session

A) Objectif

Évaluer la capacité de synthèse de l'étudiante, l'étudiant, spécifiquement en lien avec l'histoire culturelle du Québec.

B) Démarche

L'étudiante, l'étudiant, a à répondre à deux (2) questions à développement en lien avec la matière vue pendant la session. Une première question portera sur la matière vue pendant les séances des semaines 2 à 8 inclusivement; la seconde question portera sur la matière vue pendant les séances des semaines 10 à 14 inclusivement. Lors de l'examen, à la semaine 15 (17 avril), le professeur donne la liste des deux questions à répondre. L'étudiante, l'étudiant a à répondre à des questions qui appellent davantage à la compréhension de la matière étudiée qu'à la collection et à la connaissance de dates et de faits précis. L'étudiante, l'étudiant, aura droit à ses notes de cours et autres documents manuscrits, imprimés (livres, articles, etc.) a l'exception de tous supports électroniques. Chaque réponse doit compter environ 3 pages de texte.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Contrôle de lecture 1	**30**	**6 février**
Contrôle de lecture 2	**30**	**20 février**
Examen de fin de session	**40**	**17 avril**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement (regard chronologique)
1	9 janv.	Présentation du plan de cours & Introduction
2	16 janv.	Faire de l'histoire culturelle… du Québec
3	23 janv.	La première moitié du XIX^{e} siècle où l'amorce des grands bouleversements : une vie culturelle de « proximité »
4	30 janv.	La seconde moitié du XIX^{e} siècle où le défilé des grands bouleversements : une vie culturelle de « masse »
5	6 fév.	Le tournant du XX^{e} siècle, une culture maintenant commercialisée et davantage « technique »
6	13 fév.	Des années folles et de folles années, de L'entre-deux-guerres à 1945
7	20 fév.	Les *Trente Glorieuses*, l'*American way of life.* Une culture tous azimuts 1945-1975
8	27 fév.	La « professionnalisation » du monde culturel et en parallèle, la « culture du monde », 1975-2024 : le cas du MBAM
9	6 mars	Semaine de relâche
		Activités d'enseignement (regard thématique)
10	13 mars	Le monde littéraire en transformation *Le tournant des années trente en littérature. Réflexion sur une « première révolution tranquille », version littérature!*, avec Pierre Hébert, professeur de littérature, Université de Sherbrooke
11	20 mars	La formation d'une élite. *Les bourses d'études à l'étranger du gouvernement québécoise (1920-1959)*, avec Robert Gagnon professeur d'histoire UQAM
12	27 mars	Raconter, se raconter *Le conte au Québec*, avec Myriame Martineau, professeure de sociologie, UQAM
13	3 avril	Écrits autochtones au Québec *De Kapesh à Fontaine: regard sur les littératures autochtones au Québec. 1976-2024,* avec Jean-François Létourneau, professeur de littérature, Cégep de Sherbrooke
14	10 avril	Des univers musicaux au Québec depuis le tournant du XXI^{e} siècle *L'exemple du Rap Hip Hop! Émergence et fulgurance*, avec Eman, membre du groupe Alaclair Ensemble
15	17 avril	Activité de fin de session (à préciser)

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Présence en classe et suivi sur écran informatique à l'aide du programme *Powerpoint*. Lectures. Visionnement de documents audiovisuels, écoute de bandes sonores, lecture de sources iconographies. Sorties sur le terrain si les opportunités se présentent.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION SUGGÉRÉE

Fernand Harvey, *Histoire des politiques culturelles au Québec, 1855-1976*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2022, 446 pages.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

AMTMANN, Willy, *La musique au Québec 1600-1875*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1976.

ANCTIL, Pierre, *Saint-Laurent. La Main de Montréal*, Québec, Septentrion, 2002.

BELLAVANCE, Guy et Christian Poirier, « Champ culturel et espace montréalais (I) : la vie culturelle à Montréal avant 1960 », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II. De 1930 à nos jours.* Québec, PUL, 2012, p. 1285-1319.

BELLAVANCE, Guy et Christian Poirier, « Champ culturel et espace montréalais (II) : une agglomération culturelle en transition », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II. De 1930 à nos jours.* Québec, PUL, 2012, p. 1321-1364.

BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 200.

CAMBRON, Micheline, (dir.), *La vie culturelle à Montréal vers 1900*, Montréal, Fides / BAnQ, 2005.

COURTOIS, Charles-Philippe et Julie GUYOT, (dir.), *La culture des Patriotes*, Québec, Septentrion, 2012.

DESFOSSÉS, Félix B., *Les racines du Hip-Hop au Québec*, Tome 1, Rouyn-Noranda, Quartz, 2020.

DESFOSSÉS, Félix B., *L'évolution du métal québécois, No Speed Limit (1964-1989)*, Rouyn-Noranda, Quartz, 2014.

GAGNON, François-Marc, *Paul-Émile Borduas*, Montréal, Musée des Beaux-arts de Montréal, 1988.

GAGNON, François-Marc, *Refus global (1948) : le manifeste du mouvement automatiste = Manifesto of the automatist movement*, Paris, Services culturels de l'Ambassade du Canada, Paris, 1998.

GATTINGER, Monica et Diane Saint-Pierre, (dir.), *Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada : origines, évolutions et mises en œuvre*, Québec, PUL, 2011.

GELLY, Alain, Louise Brunelle-Lavoie, Corneliu Kirjan, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec 1922-1944*, Québec, Septentrion, 1995.

HARDY, Jean-Pierre, *La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent, 1790-1835*, Québec, Septentrion/Musée canadien des civilisations, 2001.

HARVEY, Fernand, « La vie culturelle, 1792-1867 », dans Marc Vallières et al., *Histoire de Québec et de sa région, Tome 2, (1792-1930)*, Québec, PUL, 2008, p. 923-1009.

HARVEY, Fernand et Sophie-Laurence Lamontagne, « La vie culturelle 1940-2008 » dans Marc Vallières et al., *Histoire de Québec et de sa région, Tome 3, (1940-2008)*, Québec, PUL, 2008, p. 1901-2114.

HÉBERT, Pierre, Bernard Andrès et Alex Gagnon, (dir.), *Atlas littéraire du Québec*, Montréal, Fides, 2020.

HÉBERT, Pierre, *Vie (s) d'Eugène Seers / Louis Dantin. Une biochronique littéraire*, Québec, PUL, 2021

HOUSTON, Lorne et Marie-Thérèse Lefebvre*, George M. Brewer et le milieu culturel anglophone montréalais, 1900-1950*, Québec, Septentrion, 2020.

KRUMP, George, (dir.), *Du patrimoine de la danse au Québec. États des lieux, perspectives et conseils pratiques*, Montréal, Regroupement Québécois de la danse, 2019.

LAMONDE, Yvan et Ester Trépanier, (dir), *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, Québec, IQRC, 1986.

LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec*, tome I : *1760-1896*, Montréal, Fides, 2014

LAMONDE, Yvan, « La sociabilité montréalaise au XIXe siècle », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I. Des origines à 1930.* Québec, PUL, 2012, p. 747-774.

LAMONDE, Yvan, « Naissance et affirmation de la culture commercialisée », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I. Des origines à 1930.* Québec, PUL, 2012, p. 775-799.

LATOUCHE, Daniel, « 1920-1960 : l'émergence d'une modernité culturelle urbaine », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II. De 1930 à nos jours.* Québec, PUL, 2012, p. 1249-1283.

LEFEBVRE, Marie-Thérèse, (dir.), *Chroniques des arts de la scène à Montréal durant l'Entre-deux-guerres. Danse, Théâtre, Musique*, Québec, Septentrion, 2016.

LEGRIS, Renée, *Histoire des genres dramatiques à la radio québécoise. Sketch, radioroman, radiothéâtre. 1923-2008,* Québec, Septentrion, 2011.
LEGRIS, Renée, *Le téléroman québécois, 1953-2008*, Québec, Septentrion, 2013.
LEMIEUX, Andrée, Francois-Marc Gagnon et Laurier Lacroix, *Regards sur l'Art québécois. La collection d'œuvres d'art de l'Université de Montréal*, Montréal, PUM, 2004.
LEMIEUX, Denise, (dir.), *Traité de la culture*, Québec, PUL/IQRC, 2002.
LÉTOURNEAU, Jean-François, *Le territoire dans les veines,* Montréal, Mémoire d'encrier, 2017.
LEVER, Yves, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.
NAMASTE, Viviane K., *C'était du spectacle! : l'histoire des artistes transsexuelles à Montréal, 1955-1985*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005.
Robert, Lucie, « La "vie culturelle" et son histoire. Quelques réflexions sur la notion de "vie" », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 15, n° 1-2, 2012, p. 231-242.
TRUDEL, Claude, *Une histoire du ministère de la Culture (1961-2021)*, Montréal, Boréal, 2021.
SAINT-PIERRE, Marjolaine, *Louise Beaudet. De Lotbinière à Broadway*, Québec, Septentrion, 2017.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires**,** allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable